

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2014**

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Elisabeth SERIN.

Procurations : David CARABIN à Elisabeth LETONDOR,
Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA.

Secrétaire de séance : Adrien BONNET

Date convocation : 19 juin 2014

N° 2014-077

Objet : Avenant au marché prestation pour les activités périscolaires.

Rubrique : 1.1

Rapporteur : Marie-José AMAH

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 octobre 2011, attribuant à la Ligue de l'Enseignement - F.O.L. 54, un marché de prestation de service pour l'organisation, l'animation, la coordination et la gestion des activités éducatives périscolaires à partir du 1^{er} janvier 2012, la délibération du 19 février 2013 adaptant l'avenant n°1 à ladite convention, ainsi que la délibération du 30 janvier 2014 adoptant l'avenant n°2,

Compte tenu :

- des dates d'effets du présent marché qui prend fin le 31 décembre 2014,
- de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014 qui entraîne :
 - de nouveaux besoins en matière d'accueil périscolaire le mercredi matin,
 - une augmentation des effectifs des enfants inscrits aux mercredis éducatifs l'après-midi,
 - la mise en place d'une gestion partagée entre la commune et la ligue de l'enseignement des nouvelles activités périscolaires,

Le montant de revalorisation de la prestation est estimé à 92 000 € pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2014.

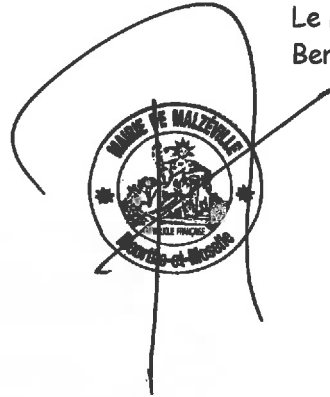
Après avis favorable de la Commission Temps de l'Enfant réunie le 16 juin 2014,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à LA MAJORITÉ DES VOIX
5 Contres
(C. Marchal-Tarnus, JC. Bouly, S. Livolsi, C. Choteau-Lesnes, JY. Sausey)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de prestation de service pour l'organisation, l'animation, la coordination et la gestion des activités éducatives périscolaires.



Le Maire,
Bertrand KLING